

REPUBLIQUE DU TCHAD

.....
MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DE L'EAU

.....
SECRETARIAT GENERAL

.....
DIRECTION DES RESSOURCES EN EAU
ET DE LA METEOROLOGIE.

UNITE-TRAVAIL-PROGRES

.....

PROJET CHD/99/G.31 –CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Rapport d'activités pour la période avril-septembre 2003

Le présent rapport fait le compte rendu succinct des activités menées par le projet CHD/99/G.31- Changements Climatiques durant le semestre avril-septembre 2003. Ce projet a démarré les activités de sa deuxième phase intitulée " Changements Climatiques, Activités Habilitantes" destinée au renforcement des capacités dans les domaines prioritaires au cours du mois d'avril 2003. Ci-après, sont décrites les activités réalisées durant chacun des mois de ce semestre.

Durant le mois d'avril, les activités dudit projet ont concerné essentiellement les questions organisationnelles. C'est ainsi que deux rencontres regroupant les membres de l'équipe nationale Pluridisciplinaire "Changements Climatiques" ont eu lieu à la Direction des Ressources en Eau et de la Météorologie (DREM).

La première, tenue le 16 avril 2003, a permis d'informer les membres de l'Equipe Nationale du financement de la deuxième phase du Projet CHD/99/G.31- Changements Climatiques par le FEM et de leur livrer les grandes lignes du contenu du descriptif de ce projet. L'occasion a été saisie pour débattre de la manière dont l'équipe doit s'organiser pour mener les activités y afférentes.

La deuxième a eu lieu le 23 avril 2003 et a porté sur l'examen du programme d'activités et la constitution des groupes sectoriels de travail, tenant compte des secteurs prioritaires retenus lors de l'exécution de la première phase du Projet.

En mai, il était question de démarrer la première activité inscrite dans le chronogramme. Il s'agit de l'identification et de l'évaluation des besoins en technologies pour traiter des questions liées à la réduction des gaz à effet de serre et à l'adaptation aux effets néfastes des changements. A cet effet, les termes de référence relatifs à cette activité ont été élaborés et adoptés par l'ensemble de l'Equipe Nationale. Pour faciliter les tâches aux consultants chargés de collecter les informations à ce sujet, la Coordination du projet a adressé des correspondances aux institutions dont les activités contribuent à l'augmentation des gaz à effet de serre ou à l'adaptation aux changements climatiques. Il s'agit, notamment des institutions publiques et privées, des Organisations non Gouvernementales et des associations oeuvrant dans le domaine de l'énergie, de l'agriculture, de l'élevage, de la foresterie et de la gestion des déchets.

Dans lesdites correspondances, il est clairement fait mention des types d'informations que les responsables de ces institutions devraient fournir en guise de contribution à la réalisation de cette activité. Outre cela, la coordination du projet a effectué une visite dans les institutions ciblées en vue d'expliquer le bien fondé de cet exercice. Cependant, il est à noter qu'elle a réalisé cette visite de travail avec beaucoup de difficultés pour diverses raisons. Souvent, certains responsables des institutions concernées ne sont pas disponibles et repoussent la rencontre en fixant des rendez-vous qui ne sont généralement pas respectés. A cela, s'ajoutent le refus de recevoir cette visite (cas de la Compagnie pétrolière ESSO par exemple) et la méconnaissance de la problématique des changements climatiques par la plupart des responsables des institutions visitées.

Concernant le dernier point, il y a lieu de noter que l'information n'a pas bien circulé dans certaines institutions ayant pris part aux différents séminaires et ateliers organisés durant la première phase du projet. Ce qui fait qu'avant d'aborder le vif du sujet, la coordination du projet était obligée de leur faire l'historique de la Convention sur les Changements Climatiques, expliquer la manière dont les activités humaines contribuent à la modification du climat et notifier les engagements que les pays Parties ont pris vis à vis de cette Convention. Cela prenait suffisamment du temps pour chacune des institutions visitées. C'est ainsi que cette visite qui préparait le terrain à la consultation de collecte d'informations n'a pas pu être terminée au courant de ce mois de mai.

Comme déjà signalé, la visite des institutions qui, selon le programme d'activités devrait s'achever au mois de mai, s'est poursuivie dans la première partie du mois de juin. En fin de compte, 27 services publics, six privés, huit ONGs et trois Associations ont pu être effectivement visitées.

Les résultats de cette activité préparatoire ont été portés aux membres de l'Equipe Nationale lors d'une réunion tenue le 17 juin 2003. A cette occasion, les difficultés prévisibles auxquelles sera confronté le projet dans la collecte d'informations ont été évoquées. Pour faire face à ces difficultés, l'Equipe Nationale avait jugé utile que le projet se prépare en conséquence en dotant chacun des groupes sectoriels de collecte d'informations, de la documentation nécessaire sur les changements climatiques et pouvant éventuellement être mise à la disposition des responsables des institutions à consulter pour mieux les éclairer sur la question. C'est ainsi que la Convention sur les Changements Climatiques elle-même et le document ayant servi de support à la sensibilisation du public au sujet des changements climatiques élaboré pendant la première phase du projet ont été multipliés en nombre suffisant pour la circonstance.

La reproduction de ces documents a été rendue possible avec les moyens de bord de la Direction des Ressources en Eau et de la Météorologie (Point Focal de la Convention sur les Changements Climatiques) puisque le compte du projet n'était pas encore alimenté des fonds nécessaires pour son fonctionnement. Après ce travail préliminaire, l'activité de collectes d'informations sur les besoins technologiques aurait pu immédiatement démarrer mais malheureusement tel n'a pas été le cas du fait que le virement des fonds alloués à cette activité a été effectué avec un retard.

Au cours du mois de juillet, ayant reçu la première avance de fonds, le projet a intensifié ses activités. Il a signé des contrats de consultation sur la collecte d'informations relatives aux besoins en technologies permettant de réduire les émissions des gaz à effet de serre et de s'adapter aux effets néfastes des changements climatiques.

Essentiellement, il s'agit de recueillir auprès des différentes institutions, la manière dont elles peuvent contribuer à la réduction des gaz à effet de serre, les technologies qu'elles utilisent habituellement dans le cadre de la réalisation de leurs activités et les nouvelles technologies dont elles ont besoin pour mener leurs activités sans

porter atteinte à l'environnement. Cet exercice permettra de produire une liste des besoins du Tchad l'aidant à réduire ses émissions des gaz à effet de serre et à s'adapter aux effets des changements climatiques, laquelle liste devra faire l'objet d'un examen approfondi lors d'un atelier regroupant les parties prenantes. Les institutions concernées sont celles des secteurs énergie, agriculture/élevage, déchets et affectation des terres et foresterie, lesquels contribuent à l'augmentation de la concentration des gaz à effet de serre et partant, à la modification du climat.

Avant le démarrage des travaux de consultation, une réunion regroupant les consultants a été convoquée le 14 juillet 2003. L'objet principal de cette réunion était de faire une mise au point sur le déroulement de ces travaux. Elle a permis d'arrêter un calendrier de rencontres lors desquelles l'état d'avancement des travaux devrait être débattu. Cette approche était nécessaire car elle a permis d'échanger les avis sur des problèmes qu'ont rencontrés les consultants et d'en suggérer des solutions appropriées. Ces difficultés (la réticence des personnes contactées à livrer les informations malgré le caractère officiel de la démarche adoptée et à la méconnaissance de la problématique des changements climatiques) sont pratiquement les mêmes que celles rencontrées par la coordination du projet lors de sa visite de sensibilisation dans les différentes institutions.

Conformément aux termes des contrats de consultation, tous les rapports des consultants devraient être déposés à la coordination du projet dans la première quinzaine d'août dernier, mais malheureusement il n'y avait que deux groupes (travaillant dans les secteurs Energie et Déchets) l'ont fait dans le délai. Ils étaient suivis par le groupe de l'Affectation des Terres et Forêts qui, quant à lui a remis son rapport à la fin du mois. Le groupe Agriculture/Elevage a, pour sa part, demandé à ce que le délai de la remise de son rapport soit rallongé jusqu'au 15 septembre passé. Tenant compte de la pertinence des raisons évoquées, la rallonge sollicitée leur a été accordée. Ces raisons se résument au fait que :

- beaucoup de rendez-vous ont été pris avec des responsables des institutions qui veulent bien le recevoir mais qui, pour des raisons diverses, n'avaient pas encore pu le faire ;
- les personnes bien indiquées pour contribuer efficacement dans le domaine de l'agriculture étaient sur le terrain pour le suivi de la campagne agricole en cours ;
- les réponses aux correspondances envoyées dans les provinces étaient encore restées sans suite.

Le mois de septembre était consacré à l'examen et à l'analyse, par la coordination du projet, des résultats des travaux de consultation. Dans cet exercice, à chaque fois qu'une insuffisance est constatée dans un rapport donné, la Coordination du projet fait recours à ceux qui l'ont produit soit pour éclairage, soit pour solliciter un complément d'informations. Comme convenu, les consultants doivent collaborer avec la coordination du projet jusqu'à la finalisation du document résultant de leurs travaux.

La version préliminaire de ce document a été élaboré et mise à la disposition des membres de l'Equipe Nationale en vue d'y apporter les observations et amendements nécessaires. Il est à noter que la prise en compte des observations

des uns et des autres se fait lors de l'examen de ce document par l'Equipe Nationale.

Parallèlement à cette activité, la Coordination a eu à finaliser le descriptif du Programme d'Action National d'Adaptation (PNA), et ce en prenant en compte les observations de la mission d'une Consultante (venue de Dakar) qui a séjourné à N'Djaména du 09 au 12 août 2003 dans le but d'apporter sa contribution à ce travail et à qui la Coordination du Projet exprime sa gratitude pour son appréciable assistance technique.

En outre, la Coordination du projet a été invitée à quelques ateliers lors desquels elle a saisi l'occasion pour sensibiliser les participants à la problématique des changements climatiques et aux activités qu'elle mène dans le cadre de la mise en oeuvre de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques.

Parmi ces ateliers, on peut citer ceux organisés par le Point Focal Opérationnel FEM (portant sur le renforcement des capacités du Point Focal FEM, par le Ministère de l'Environnement et de l'Eau (synergie entre les Conventions relatives à la protection de l'environnement, par l'Agence pour l'Energie Domestique et l'Environnement (adoption du schéma directeur de la gestion des ressources ligneuses) et par le Comité Technique National de Suivi et Contrôle (CTNSC) des aspects environnementaux du Projet Pétrolier au Tchad (adoption du plan d'action en cas de déversement accidentel des hydrocarbures).

Malgré un certain retard accusé par rapport au programme d'activités pour des raisons déjà évoquées, tout semble aller de façon à ce que le Projet soit exécuté dans le délai prévu.

N'Djamena, le 28 octobre 2002

